

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique sur les travaux de sa trente-cinquième
session, tenue à Durban du 28 novembre au 3 décembre 2011**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	3
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–9	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3–5	3
B. Organisation des travaux de la session	6	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président	7–8	5
D. Élection au Bureau de membres de remplacement	9	5
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour)	10–14	5
IV. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (Point 4 de l'ordre du jour)	15–22	7
V. Mise au point et transfert de technologies (Point 5 de l'ordre du jour)	23–33	8
VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour)	34–49	10
VII. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme		

	de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte ¹ (Point 7 de l'ordre du jour)	50–52	12
VIII.	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)	53–57	13
IX.	Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 9 de l'ordre du jour)	58–69	14
	A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	58–62	14
	B. Révision des Directives FCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention	63–68	14
	C. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention	69	15
X.	Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)	70–87	16
	A. Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre	70–74	16
	B. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)	75–76	17
	C. Incidence de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre	77–82	17
	D. Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre	83–86	18
	E. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.....	87	18
XI.	Questions diverses (Point 11 de l'ordre du jour)	88	18
XII.	Rapport de la session (Point 12 de l'ordre du jour)	89	19
XIII.	Clôture de la session	90–93	19
Annexes			
I.	Issues for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries		20
II.	Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-cinquième session		22

¹ Décision 1/CP.16, par. 93.

I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue du 28 novembre au 3 décembre 2011 au Centre international de conférence et au Centre des expositions de Durban (Afrique du Sud).
2. Le Président du SBSTA, M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a présenté ses condoléances au Gouvernement malien et aux proches du regretté Mama Konaté, ex-Président du SBSTA, qui était malheureusement décédé depuis peu. M. Muyungi a remercié le Gouvernement malien qui, avec l'appui des États d'Afrique, l'avait désigné pour accomplir le reste du mandat de M. Konaté dans l'esprit qui était le sien. La Secrétaire exécutive a ensuite pris la parole pour rendre hommage à ce dernier. Un représentant du Gouvernement malien a également fait une déclaration à la mémoire de l'ancien Président du SBSTA.

II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2011/3).
4. À la même séance, sur proposition de son Président, le SBSTA a adopté l'ordre du jour comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 4. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.
 5. Mise au point et transfert de technologies.
 6. Recherche et observation systématique.
 7. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil

scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte².

8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
9. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - b) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23);
 - c) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - d) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
11. Questions diverses.
12. Rapport de la session.

5. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom des États d'Afrique, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom du Groupe composite, un au nom des pays les moins avancés, un au nom de la Coalition des pays à forêt tropicale humide et huit au nom de Parties du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Des déclarations ont également été faites au nom de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, d'organisations non gouvernementales représentant les milieux industriels et d'affaires, d'organisations de peuples autochtones ainsi que par des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunes et de défense de l'environnement.

² Décision 1/CP.16, par. 93.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 28 novembre, séance au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. En outre, il a encouragé les Parties à consulter le programme de travail et les postes de télévision branchés sur le réseau intérieur afin de prendre connaissance de toute modification des travaux prévus. Le SBSTA a convenu de suivre ce programme de travail. Le secrétariat l'a informé de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, tenues les 28 novembre et 3 décembre, respectivement. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur.

8. À la 2^e séance, étant donné qu'aucun candidat n'avait été présenté pour les postes de vice-président et de rapporteur, le SBSTA a demandé à la Conférence des Parties, par dérogation au paragraphe 6 de l'article 27 du projet de règlement intérieur, d'élire le vice-président du SBSTA à la séance plénière de clôture de sa dix-septième session, le 9 décembre³.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Il n'a pas été nécessaire d'élire des membres de remplacement.

III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

10. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/INF.8, FCCC/SBSTA/2011/INF.9, FCCC/TP/2011/5 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.6 et Add.1. Un représentant de l'une des Parties a fait une déclaration. Par ailleurs, une déclaration a été prononcée au nom du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC).

11. Toujours à sa 1^{re} séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officielles, facilitées par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M^{me} Marianne Karlsen (Norvège). À la 2^e séance, M^{me} Karlsen a rendu compte de ces

³ La Conférence des Parties n'ayant pas pu parvenir à un accord à sa séance plénière de clôture, son Président a exhorté les groupes à poursuivre leurs consultations à ce sujet. Conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur, le Vice-Président restera en fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu, lors de la trente-sixième session du SBSTA.

consultations. Toujours à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous⁴.

2. Conclusions

12. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les documents ci-après établis pour la session, notamment les documents sur les activités prescrites à sa trente-quatrième session qui avaient été exécutées dans l'intervalle⁵:

a) Un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements⁶;

b) Une compilation des propositions des Parties et des organisations compétentes concernant les prochaines activités à mener au titre du programme de travail de Nairobi⁷;

c) Un document technique sur l'eau et les incidences des changements climatiques ainsi que les stratégies d'adaptation⁸;

d) Une compilation des informations sur les approches écosystémiques de l'adaptation⁹;

e) Le rapport sur l'atelier de session conjoint SBSTA/SBI consacré à l'examen des résultats du programme de travail de Nairobi les plus pertinents pour les travaux du SBI¹⁰;

f) Le rapport sur l'enquête effectuée auprès des centres de liaison nationaux pour définir les besoins prioritaires en vue de la diffusion de produits relatifs aux incidences des changements climatiques et à la vulnérabilité¹¹, en notant toutefois qu'il fallait améliorer la diffusion d'informations sur l'adaptation aux niveaux national et infranational.

13. Le SBSTA a également pris note de l'exposé présenté par le GIEC au sujet du rapport intitulé *Special Report on Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation* (Rapport spécial sur la gestion des risques de phénomènes extrêmes et de catastrophes pour les besoins de l'adaptation aux changements climatiques), et des sept ateliers régionaux de sensibilisation à organiser au cours de l'année à venir, qui pourraient contribuer utilement aux travaux futurs à exécuter au titre du programme de travail de Nairobi.

14. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa dix-septième session un projet de décision sur la question¹² (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBSTA/2011/L.26/Add.1).

⁴ Document FCCC/SBSTA/2011/L.26.

⁵ FCCC/SBSTA/2011/2, par. 23.

⁶ FCCC/SBSTA/2011/INF.9.

⁷ FCCC/SBSTA/2011/MISC.6 et Add.1.

⁸ FCCC/TP/2011/5.

⁹ FCCC/SBSTA/2011/INF.8.

¹⁰ FCCC/SBSTA/2011/CRP.1.

¹¹ Cette enquête a été prescrite par le SBSTA à sa trente-quatrième session. Le rapport sur l'enquête peut être consulté à l'adresse <http://unfccc.int/4643>.

¹² Pour le texte adopté, voir décision 6/CP.17.

IV. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (Point 4 de l'ordre de jour)

1. Délibérations

15. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/MISC.7 et Add.1 à 3, FCCC/SBSTA/2011/INF.17 et FCCC/SBSTA/2011/INF.18. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un au nom des États d'Afrique.

16. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Peter Graham (Canada) et M^{me} Victoria Tauli-Corpuz (Philippines). À la 2^e séance, M. Graham a rendu compte des travaux du groupe de contact. Toujours à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous¹³.

2. Conclusions

17. Le SBSTA a pris note du rapport consacré à la réunion d'experts sur les principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties applicables aux activités REDD-plus¹⁴ sont prises en compte et respectées¹⁵, tenue à Panama les 8 et 9 octobre 2011, ainsi que du rapport consacré à la réunion d'experts sur les niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence pour les forêts aux fins de l'exécution des activités REDD-plus, tenue à Bonn (Allemagne) les 14 et 15 novembre 2011¹⁶. Il a remercié les Gouvernements de l'Australie, de l'Espagne, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse pour avoir appuyé financièrement ces réunions d'experts.

18. Le SBSTA a pris note des vues que les Parties¹⁷ avaient communiquées sur les questions soulevées aux paragraphes 28 à 30 du document FCCC/SBSTA/2011/2, ainsi que des vues que les observateurs accrédités avaient formulées sur ces mêmes questions¹⁸.

19. Le SBSTA a continué d'examiner les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement, en tenant compte des conclusions des réunions d'experts mentionnées au paragraphe 17 ci-dessus et des vues des Parties dont il est fait état au paragraphe 18 ci-dessus.

¹³ Document FCCC/SBSTA/2011/L.25.

¹⁴ REDD-plus concerne les activités visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et au rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2011/INF.17.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2011/INF.18.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2011/MISC.7 et Add.1 à 3.

¹⁸ Les communications des organisations intergouvernementales peuvent être consultées sur <http://unfccc.int/3714>.

Les communications des organisations non gouvernementales peuvent être consultées sur <http://unfccc.int/3689>.

20. Le SBSTA a décidé de poursuivre ses travaux sur les principes méthodologiques pour les questions restées en suspens, telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe I, et pour celles qui sont énumérées dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, afin d'achever ses activités dans ces domaines à sa trente-septième session et de présenter à la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés, accompagnés, le cas échéant, de recommandations concernant des projets de décisions pertinents.

21. Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer au secrétariat, le 28 février 2012 au plus tard, leurs vues sur les questions mentionnées au paragraphe 72 et dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, en particulier sur la façon de prendre en compte les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts et sur les systèmes nationaux solides et transparents de surveillance des forêts visés à l'alinéa c du paragraphe 71 de cette même décision. Il a prié le secrétariat de rassembler ces vues des Parties dans un document de la série MISC pour examen par le SBSTA à sa trente-sixième session.

22. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision¹⁹ sur les principes relatifs à des systèmes de communication d'informations concernant la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées, et sur les modalités applicables aux niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence visés dans la décision 1/CP.16 pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session (le texte de ce projet de décision figure dans le document FCCC/SBSTA/2011/L.25/Add.1).

V. Mise au point et transfert de technologies (Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2011/2 et FCCC/SBSTA/2011/INF.10.

24. À la 1^{re} séance, le Président du SBSTA a invité M. Gabriel Blanco (Argentine), Président du Comité exécutif de la technologie, à faire rapport sur les activités du Comité. À la même séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question en même temps que le point 11 de la trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre dans le cadre d'un groupe de contact, coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni). À la 2^e séance, M. Fuller a rendu compte des résultats de ces consultations. Également à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après²⁰.

2. Conclusions

25. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport de l'atelier sur les évaluations des besoins technologiques, tenu les 1^{er} et 2 juin 2011 à Bonn²¹.

26. Le SBSTA a noté que l'atelier avait fourni aux Parties l'occasion:

a) D'échanger les bonnes pratiques et les enseignements issus des évaluations des besoins technologiques menées avec des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

¹⁹ Pour le texte adopté, voir décision 12/CP.17.

²⁰ Document FCCC/SBSTA/2011/L.22.

²¹ FCCC/SBSTA/2011/INF.10.

b) D'identifier les besoins particuliers et les mesures concrètes susceptibles de les aider à mettre en œuvre les conclusions de leurs évaluations en particulier les mesures propres à faciliter le transfert effectif des technologies correspondant aux besoins prioritaires des pays en développement;

c) D'examiner le rôle que les évaluations pourraient jouer dans la poursuite de l'application du cadre pour le transfert de technologies²² et dans le renforcement de la mise au point et du transfert de technologies d'appui aux mesures d'atténuation et d'adaptation, en application de la Convention;

d) D'identifier les moyens d'appliquer les conclusions des évaluations tout en veillant à conserver un équilibre entre activités d'atténuation et activités d'adaptation.

27. Le SBSTA a encouragé les Parties à exploiter les résultats de l'atelier pour trouver des moyens de s'appuyer davantage sur les évaluations pour renforcer les activités de mise au point et de transfert de technologies, notamment dans le contexte du Mécanisme technologique.

28. Le SBSTA a accueilli favorablement l'expérience acquise et les enseignements tirés du processus d'évaluation des besoins technologiques et a encouragé les Parties à en tenir compte dans l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées au niveau national, de plans d'adaptation nationaux, de stratégies de développement à faibles émissions de carbone ainsi que de feuilles de route ou de plans d'action en matière de technologie.

29. Le SBSTA a pris note de l'information fournie verbalement par l'Initiative technologie et climat et, lors de l'atelier sur les évaluations des besoins technologiques, sur le rôle joué par le Réseau pour le financement privé de l'Initiative technologie et climat pour aider les concepteurs de projets de production d'énergie propre à accéder à des capitaux privés et encourager d'autres initiatives multilatérales à promouvoir leur financement, et pour informer le SBSTA de ces activités.

30. Le SBSTA a rappelé les conclusions de sa trente-troisième session dans lesquelles il demandait au secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources, deux ateliers de formation, en français et en espagnol respectivement, portant sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement et de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en place d'un cours de formation en ligne pilote sur le même sujet.

31. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser en 2012, en collaboration avec les organisations intéressées et sous réserve de la disponibilité des ressources, des ateliers sur les évaluations des besoins technologiques axés sur le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience, d'enseignements, d'informations et de connaissances sur les possibilités et les moyens pour les pays en développement d'évaluer leurs besoins technologiques et d'obtenir des fonds pour mettre en œuvre leurs conclusions.

32. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse actualisé sur les évaluations des besoins technologiques, comprenant les évaluations de «deuxième» génération, à travers la mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Manuel d'évaluation des besoins technologiques dans le

²² Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention adopté par la décision 4/CP.7 et complété par la décision 3/CP.13.

domaine des changements climatiques)²³ et le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies et de les lui présenter à sa trente-septième session.

33. Conformément au paragraphe 126 de la décision 1/CP.16, le SBSTA et le SBI ont examiné le rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011²⁴ et sont convenus d'en recommander certains éléments en vue d'un projet de décision sur la question qui sera présenté pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session (les éléments du projet de décision figurent en annexe au document FCCC/SBSTA/2011/L.22)²⁵.

VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/MISC.8 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.14. Un représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait une déclaration.

35. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M. Sergio Castellari (Italie) et M. David Lesolle (Botswana). À la 2^e séance, M. Castellari a rendu compte de ces consultations. Également à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous²⁶.

2. Conclusions

36. Le SBSTA a examiné les observations formulées par les Parties au sujet du dialogue sur la recherche, y compris au sujet des activités en cours, des modalités connexes et des moyens de renforcer le dialogue²⁷.

37. À la lumière des progrès accomplis dans l'application de la décision 9/CP.11 et compte tenu du succès des activités exécutées au titre du dialogue sur la recherche consacré par le SBSTA à l'évolution des activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention, notamment l'atelier organisé parallèlement à la trente-quatrième session du SBSTA, le SBSTA est convenu que le dialogue sur la recherche devrait être poursuivi régulièrement, à sa trente-sixième session et au-delà.

38. Le SBSTA a encouragé les Parties, en particulier les pays en développement parties, et a invité les programmes et les organismes régionaux et internationaux qui participent à la recherche sur les changements climatiques à se servir du dialogue sur la recherche comme cadre pour:

a) Débattre des besoins de recherche concernant les changements climatiques et de renforcement des capacités lié à la recherche, en particulier ceux des pays en développement, afin de soutenir les activités exécutées au titre de la Convention;

²³ Programme des Nations Unies pour le développement. 2009. *Handbook for Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change*. Disponible à l'adresse suivante: http://unfccc.int/ttclear/pdf/TNAHandbook_9-15-2009.pdf.

²⁴ FCCC/SB/2011/2.

²⁵ Pour le texte adopté, voir décision 4/CP.17, par. 9 à 11.

²⁶ Document FCCC/SBSTA/2011/L.27.

²⁷ FCCC/SBSTA/2011/MISC.8 et Add.1.

b) Communiquer les résultats des recherches et les enseignements provenant d'activités menées par les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche qui intéressent la Convention.

39. Le SBSTA a invité les Parties à soumettre, avant une session du SBSTA au cours de laquelle aura lieu un dialogue sur la recherche, leurs observations sur les thèmes précis qui devront être examinés à la réunion consacrée au dialogue sur la recherche²⁸. À cet égard, le SBSTA a invité les Parties à soumettre, avant le 5 mars 2012, leurs observations pour le dialogue sur la recherche qui aura lieu parallèlement à la trente-sixième session du SBSTA.

40. Le SBSTA a invité les programmes et organismes régionaux et internationaux concernés de recherche sur les changements climatiques à soumettre, dans le contexte du dialogue sur la recherche, des communications contenant des informations sur les progrès de leurs activités intéressant la Convention, y compris, le cas échéant, par rapport à l'objectif global à long terme évoqué au paragraphe 4 de la décision 1/CP.16.

41. Le SBSTA a rappelé ses conclusions formulées à sa trente-quatrième session, au cours de laquelle il a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, de continuer de soutenir le dialogue sur la recherche, notamment en organisant de nouveaux ateliers, selon qu'il convient, en consultation périodique avec les programmes et organismes de recherche concernés, et avec l'accord du SBSTA. L'objectif de ces ateliers est de faciliter un examen approfondi des questions examinées dans le cadre du dialogue sur la recherche afin d'obtenir des informations à l'appui du processus de la Convention.

42. Le SBSTA a prié le secrétariat, sur la base des informations fournies par les programmes et organismes de recherche concernés et le GIEC, d'améliorer encore la disponibilité et la visibilité des informations scientifiques ayant un rapport avec la Convention sur le site Web de la Convention, notamment au moyen de retransmissions sur le Web des travaux des ateliers organisés dans le cadre du dialogue sur la recherche.

43. Le SBSTA a invité les Parties et les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques, y compris de recherche marine, à communiquer des données sur les aspects techniques et scientifiques des émissions par les sources, des absorptions par les puits et des réservoirs de tous les gaz à effet de serre, y compris des émissions et des absorptions liées aux écosystèmes côtiers et marins comme les mangroves, les marais salés intertidaux, les zones humides et les herbiers, afin que puissent être déterminés et quantifiés les effets des activités humaines. Ces informations feraient l'objet de l'un des thèmes du prochain dialogue sur la recherche, compte tenu également des communications reçues conformément au paragraphe 39 ci-dessus. À sa trente-sixième session, le SBSTA pourra envisager s'il convient d'organiser un atelier pour procéder à un examen approfondi des thèmes retenus pour le dialogue sur la recherche. Le SBSTA a pris note des observations formulées par les Parties sur l'importance d'autres écosystèmes comprenant des réservoirs à forte teneur en carbone, en particulier les écosystèmes terrestres, par exemple les steppes, la toundra et les tourbières.

44. Le SBSTA a pris note des informations qui lui ont été communiquées par le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT)²⁹ et a décidé d'examiner ces informations, avec les mises à jour éventuellement communiquées par le SMOT dans ce domaine, ainsi que les questions concernant le Système mondial d'observation du climat à sa trente-sixième session, lorsqu'il examinera les questions liées à l'observation

²⁸ Conformément au calendrier fixé pour les communications des Parties qui devront être incluses dans un document de la série MISC présenté à cette session.

²⁹ FCCC/SBSTA/2011/MISC.14.

systématique, conformément aux conclusions formulées par le SBSTA à sa trente-quatrième session³⁰.

45. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la déclaration de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur les progrès accomplis en vue de la mise en place d'un cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Le SBSTA a reconnu que le CMSC constituait une initiative importante qui allait servir de base aux mesures scientifiques d'adaptation et aider les pays à faire face aux défis posés par la variabilité du climat et les changements climatiques.

46. Le SBSTA a invité l'OMM à lui communiquer, à sa trente-septième session, des informations sur les conclusions de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial tenue en octobre 2012 sur la mise en œuvre du CMSC. Le SBSTA a également invité l'OMM à lui communiquer des informations, le cas échéant, sur les progrès de la mise en place du CMSC à ses futures sessions, à l'appui des travaux exécutés au titre de la Convention.

47. Le SBSTA a salué le rapport spécial du GIEC consacré à la gestion des risques de phénomènes extrêmes et de catastrophes pour les besoins de l'adaptation aux changements climatiques, notant l'importance des recherches et des observations systématiques qui ont permis l'établissement de ce rapport.

48. Le SBSTA a pris note des informations qui lui ont été communiquées par le secrétariat sur les incidences budgétaires estimatives de l'application des dispositions contenues dans ces conclusions. Il a demandé que les activités demandées du secrétariat dans ces conclusions soient exécutées sous réserve que des fonds soient disponibles.

49. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision³¹ relatif au dialogue sur la recherche pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBSTA/2011/L.27/Add.1).

VII. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte³²
(Point 7 de l'ordre du jour)

Délibérations

50. Le SBSTA examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2011/MISC.4 et Add.1 et FCCC/SB/2011/INF.5. Une déclaration a été faite par un représentant d'une des Parties au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

³⁰ FCCC/SBSTA/2011/2, par. 56.

³¹ Pour le texte adopté, voir décision 16/CP.17.

³² Décision 1/CP.16, par. 93.

51. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point 10 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) dans le cadre d'un forum commun SBSTA/SBI coprésidé par M. Muyungi et M. Robert Owen-Jones (Australie), Président du SBI, et facilité par M. José Romero (Suisse) et M. Crispin d'Auvergne (Sainte-Lucie).

52. À la 2^e séance, M. Romero a rendu compte des travaux du forum, notamment d'une manifestation spéciale organisée dans le cadre du forum. À la même séance, le SBSTA a convenu de transmettre la question au Président de la Conférence des Parties en vue d'obtenir de nouvelles indications et pour finalisation par la Conférence des Parties à sa dix-septième session³³.

VIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

53. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2011/INF.6 et Corr.1.

54. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point 9 de l'ordre du jour de la trente-quatrième session du SBI intitulée «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Romero et M. Eduardo Calvo (Pérou). À la 2^e séance, M. Romero a rendu compte des consultations. Également à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous³⁴.

2. Conclusions

55. À leur trente-cinquième session, le SBSTA et le SBI se sont félicités de l'organisation à Bonn les 19 et 20 septembre 2011 d'un atelier commun consacré aux questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

56. Le SBSTA et le SBI ont pris note des enseignements tirés de cet atelier commun, auquel il est fait référence au paragraphe 55 ci-dessus, et tels qu'ils figurent dans le document publié sous la cote FCCC/SB/2011/INF.6 et Corr.1.

57. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen des questions se rapportant au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto au sein d'un groupe de contact commun qu'ils mettront en place à leur trente-sixième session.

³³ Pour le texte adopté, voir décision 8/CP.17.

³⁴ Document FCCC/SBSTA/2011/L.21-FCCC/SBI/2011/L.29.

IX. Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 9 de l'ordre du jour)

A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux (Point 9 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

58. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2011/MISC.9. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties dont un au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom de 9 Parties. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

59. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a convenu que son Président consulterait les Parties au sujet de cette question et lui présenterait un projet de conclusions à sa 2^e séance.

60. À sa 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous³⁵.

2. Conclusions

61. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués et des progrès rapportés par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux³⁶, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des Parties.

62. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

B. Révision des Directives FCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

63. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/INF.11 et Corr.1 et FCCC/SBSTA/2011/INF.12. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom de trois Parties.

64. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles facilitées par M^{me} Riitta Pipatti (Finlande) et M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan). À la 2^e séance, M^{me} Pipatti a rendu compte de ses consultations. À la même séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous³⁷.

³⁵ Document FCCC/SBSTA/2011/L.19.

³⁶ FCCC/SBSTA/2011/MISC.9.

³⁷ FCCC/SBSTA/2011/L.23.

2. Conclusions

65. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport³⁸ consacré au quatrième atelier du programme de travail sur la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels», tenu à Bonn du 8 au 10 novembre 2011, qui avait été organisé par le secrétariat conformément à la demande formulée par le SBSTA à sa trente-quatrième session³⁹.

66. Le SBSTA a noté avec satisfaction que le GIEC avait donné suite à l'invitation à élaborer des principes méthodologiques supplémentaires applicables aux zones humides, que le SBSTA lui avait adressée à sa trente-troisième session, et a invité le GIEC à lui rendre compte à ce sujet au plus tard à sa trente-neuvième session.

67. Le SBSTA a progressé dans la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels», mais n'est pas parvenu à achever ses travaux sur les questions visées aux paragraphes 13, 20, 22 à 27, 28 à 30, 32, 33, 37 b) et 37 f) du projet de directives figurant à l'annexe I au projet de décision publié sous la cote FCCC/SBSTA/2011/L.23 qui a trait au recours à des méthodes de niveau 3 dans l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et le secteur de la foresterie pour remédier aux perturbations, aux dispositifs relatifs aux inventaires nationaux, aux nouveaux gaz (trifluorure d'azote, hydrofluoroéthers, perfluoropolyéthers), aux émissions indirectes de CO₂, à une nouvelle clef de notation «considéré comme négligeable», aux informations complémentaires sur la réduction au minimum des effets néfastes de l'annexe 5 à la structure générale et de base du rapport national d'inventaire et la notification des émissions résultant de l'application d'urée (tableau 3.G-H et tableaux par secteur et récapitulatifs du cadre commun de présentation). Le SBSTA est convenu d'inviter la Conférence des Parties, à sa dix-septième session, à donner de nouvelles directives afin de régler ces questions en suspens.

68. Le SBSTA est également convenu de transmettre un projet de décision sur les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels», pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session. Le projet de décision figure à l'annexe au document FCCC/SBSTA/2011/L.23⁴⁰.

C. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 9 c) de l'ordre du jour)

Délibérations

69. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2011/INF.13, dont il a pris note.

³⁸ FCCC/SBSTA/2011/INF.12.

³⁹ FCCC/SBSTA/2011/2, par. 78.

⁴⁰ Pour le texte adopté, voir décision 15/CP.17.

X. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)

A. Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre (Point 10 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

70. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/4, FCCC/SBSTA/2011/MISC.10, FCCC/SBSTA/2011/MISC.11, FCCC/SBSTA/2011/INF.7 et FCCC/SBSTA/2011/INF.14. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

71. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Andrea Garcia Guerrero (Colombie) et M. Pedro Martins Barrata (Portugal). À la 2^e séance, M^{me} Barrata a rendu compte de ces consultations. Également à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous⁴¹.

2. Conclusions

72. Le SBSTA a pris note des observations communiquées par les Parties⁴² et les organisations admises en qualité d'observateurs⁴³ et des avis exprimés par les Parties, à sa trente-cinquième session, sur le captage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre.

73. Le SBSTA a aussi pris note des documents suivants élaborés par le secrétariat:

a) La synthèse des avis communiqués par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs sur les modalités et les procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre⁴⁴;

b) Le rapport sur l'atelier consacré aux modalités et aux procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre⁴⁵;

c) Le projet de modalités et de procédures pour la prise en compte du captage et de stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre⁴⁶.

74. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'examiner un projet de décision sur cette question, présentant les modalités et les procédures envisageables⁴⁷.

⁴¹ Document FCCC/SBSTA/2011/L.24.

⁴² FCCC/SBSTA/2011/MISC.10.

⁴³ FCCC/SBSTA/2011/MISC.11.

⁴⁴ FCCC/SBSTA/2011/INF.7.

⁴⁵ FCCC/SBSTA/2011/INF.14.

⁴⁶ FCCC/SBSTA/2011/4.

B. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)
(Point 10 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

75. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances.

76. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officieuses, facilitées par M. Jeffery Spooner (Jamaïque). À la 2^e séance, M. Spooner a rendu compte de ces consultations. À la même séance, le SBSTA a convenu de poursuivre l'examen de la question à sa trente-septième session.

C. Incidence de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre
(Point 10 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

77. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2011/MISC.12 et FCCC/SBSTA/2011/INF.15.

78. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officieuses facilitées par M. Eduardo Sanhueza (Chili). À la 2^e séance, M. Sanhueza a rendu compte de ces consultations. Également à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous⁴⁸.

2. Conclusions

79. Le SBSTA a pris note du rapport de synthèse que le secrétariat a établi à partir des observations adressées par les Parties⁴⁹ comme le lui avait demandé le SBSTA à sa trente-troisième session.

80. Le SBSTA est convenu que la définition des terres forestières dont le sol est épuisé figurant à l'annexe I du document FCCC/KP/CMP/2009/16 avait besoin d'être précisée.

81. Le SBSTA a pris note de l'intention du Brésil d'organiser un atelier informel afin d'élaborer une définition plus claire des terres forestières dont le sol est épuisé.

82. Le SBSTA est convenu en outre de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-sixième session.

⁴⁷ Pour le texte adopté, voir décision 10/CMP.7.

⁴⁸ FCCC/SBSTA/2011/L.20.

⁴⁹ FCCC/SBSTA/2011/INF.5.

D. Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre
(Point 10 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

83. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2011/MISC.13.

84. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officieuses facilitées par M. Peer Stiansen (Norvège). À la 2^e séance, M. Stiansen a rendu compte de ces consultations. Également à la 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous⁵⁰.

2. Conclusions

85. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties et les organisations compétentes⁵¹ ainsi que des vues exprimées par les Parties pendant la session au sujet de l'application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

86. Le SBSTA a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto que les éléments figurant dans l'annexe au document FCCC/SBSTA/2011/L.18 soient incorporés dans sa décision sur de nouvelles directives concernant le MDP, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto⁵².

E. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
(Point 10 e) de l'ordre du jour)

Délibérations

87. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2011/INF.16, dont il a pris note.

XI. Questions diverses
(Point 11 de l'ordre du jour)

88. Aucune autre question n'a été soulevée.

⁵⁰ Document FCCC/SBSTA/2011/L.18.

⁵¹ FCCC/SBSTA/2011/MISC.13.

⁵² La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé d'adopter le texte en tant que décision (voir décision 9/CMP.7).

XII. Rapport de la session (Point 12 de l'ordre du jour)

89. À sa 2^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur sa trente-cinquième session⁵³. À la même séance, il a autorisé son Président à achever l'établissement du rapport de la session avec le concours du secrétariat.

XIII. Clôture de la session

90. À la 2^e séance, le représentant de la Secrétaire exécutive a communiqué une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions et projets de décisions adoptés pendant la session, et ce conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, qui prie la Secrétaire exécutive de fournir une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁵⁴ lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

91. À sa trente-cinquième session, le SBSTA a demandé que soient entreprises un certain nombre d'activités qui nécessitent des ressources en sus de celles inscrites au budget de base pour 2012-2013, à savoir:

a) Au titre du point 3 de l'ordre du jour, «Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements», il a été demandé au secrétariat d'appuyer et d'entreprendre un certain nombre d'activités, notamment d'organiser des ateliers et de préparer des documents techniques. Le coût de ces activités est estimé à 1,2 million d'euros;

b) Au titre du point 5 de l'ordre du jour, «Mise au point et transfert de technologies», il a été demandé au secrétariat d'organiser deux ateliers ainsi que de préparer un rapport de synthèse. Le coût estimatif de ces activités est de 315 000 euros;

c) Au titre du point 9 b) de l'ordre du jour, «Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention», le secrétariat a été prié de fournir une version actualisée ou une nouvelle version du logiciel CRF Reporter, pour un coût estimé de 550 000 euros.

92. À la même séance, des déclarations de clôture ont été faites par huit Parties dont une s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, une au nom de l'Union européenne et de ses États membres, une au nom des États d'Afrique, une au nom du Groupe composite, une au nom de l'Alliance des petits États insulaires, une au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides et une au nom de huit Parties du système d'intégration de l'Amérique centrale.

93. Avant de clore la session, le Président a remercié les participants, les Présidents des groupes de contact et les facilitateurs des consultations officielles de leur contribution. Il a également remercié les organisations présentes en qualité d'observateurs de leur intérêt et de leur appui ainsi que les interprètes pour leur disponibilité et leur efficacité.

⁵³ FCCC/SBSTA/2011/L.17.

⁵⁴ Bien que la décision 16/CP.9 parle de «décisions», elle concerne les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

Annexe I

[Anglais seulement]

Issues for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries

[Modalities for measuring, reporting and verifying]

x. Decides that measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, should be consistent with existing methodological guidance provided in decision 4/CP.15 and guidance on measuring, reporting and verifying nationally appropriate mitigation actions by developing country Parties agreed by the Conference of the Parties, without prejudging any future relevant decisions of the Conference of the Parties;

xx. Encourages Parties when developing a system for measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes resulting from the implementation of activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70 to provide data and information that is transparent, complete, consistent, comparable and accurate;

xxx. Invites the Intergovernmental Panel on Climate Change to elaborate methods and provide good practice guidance on measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, to be submitted for consideration and possible adoption by the Conference of the Parties at a future session;

xxxx. Requests the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice to continue its consideration of modalities for measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, with the aim of completing its work on this matter at its thirty-seventh session and reporting to the Conference of the Parties at its eighteenth session on progress made, including any recommendation for a draft decision on this matter;

Modalities for national forest monitoring systems

xxx Decides that the development of national forest monitoring systems for the monitoring and reporting of activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, with, if appropriate, subnational monitoring and reporting as an interim measure, shall take into account the guidance provided in decision 4/CP.15 and be guided by the most recent Intergovernmental Panel on Climate Change guidance and guidelines, as adopted or encouraged by the Conference of the Parties, as appropriate, as a basis for estimating anthropogenic forest-related greenhouse gas emissions by sources, and removals by sinks, forest carbon stocks and forest area changes;

xxx Also decides that national forest monitoring systems should provide data and information that are transparent, consistent over time, robust, complete, comparable and be subject to quality assurance and quality control.]

Annexe II

Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-cinquième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2011/3	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SBSTA/2011/4	Projet de modalités et de procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.7	Synthesis of views on modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.8	Ecosystem-based approaches to adaptation: compilation of information. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.9	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.10	Report on the workshop on technology needs assessments. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.11 et Corr.1	Draft UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.12	Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.13	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.14	Report on the workshop on modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.15	Synthesis of views on the implications of the inclusion of reforestation of lands with forest in exhaustion as afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Note by the secretariat

FCCC/SBSTA/2011/INF.16	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories and other information reported by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol under Article 7, paragraph 1, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.17	Report on the expert meeting on guidance on systems for providing information on how safeguards for REDD-plus activities are addressed and respected. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.18	Report on the expert meeting on forest reference emission levels and forest reference levels for implementation of REDD-plus activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/MISC.6 et Add.1	Proposals for upcoming activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2011/MISC.7 et Add.1 à 3	Views on methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2011/MISC.8 et Add.1	Views on the research dialogue, including ongoing activities, associated modalities and ways to enhance it. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2011/MISC.9	Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations
FCCC/SBSTA/2011/MISC.10	Views on carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2011/MISC.11	Views on carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Submissions from admitted observer organizations
FCCC/SBSTA/2011/MISC.12	Views on the implications of the inclusion of reforestation of lands with forest in exhaustion as afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2011/MISC.13	Views on the materiality standard under the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations

FCCC/SBSTA/2011/MISC.14	Summary on progress in the development of methodologies, standards and protocols for climate-related terrestrial observations and related matters. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SB/2011/2	Rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011
FCCC/SB/2011/INF.5	Report on the special event held in the context of the forum on the impact of the implementation of response measures at the thirty-fourth sessions of the subsidiary bodies. Note by the secretariat
FCCC/SB/2011/INF.6 et Corr.1	Report on the joint workshop on matters relating to Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/SB/2011/MISC.4 et Add.1	Further views on the elements for the development of a work programme and a possible forum on response measures. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/TP/2011/5	Water and climate change impacts and adaptation strategies. Technical paper
FCCC/SBSTA/2011/L.17	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-cinquième session
FCCC/SBSTA/2011/L.18	Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.19	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aérien et maritime internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.20	Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.21 – FCCC/SBI/2011/L.29	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par les présidents des organes subsidiaires
FCCC/SBSTA/2011/L.22	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.23	Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président

FCCC/SBSTA/2011/L.24	Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.25 et Add.1	Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.26 et Add.1	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2011/L.27 et Add.1	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président

Autres documents dont était saisie la session

FCCC/SBSTA/2011/2	Rapport de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 6 au 16 juin 2011
FCCC/SBI/2011/7 et Add.1	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa trente-quatrième session, tenue à Bonn du 6 au 17 juin 2011
FCCC/CP/2010/7 et Add.1 et 2 et Corr.1	Rapport de la seizième session de la Conférence des Parties, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010
FCCC/KP/CMP/2010/12 et Add.1 et 2	Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa sixième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation: adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat